

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024



**Date de convocation : 28/03/2024**  
**Date d'affichage : 28/03/2024**

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 10**  
**Présents : 09**  
**Votants : 10**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 8 avril à 19 Heures 00,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, S.CAILLAUD, adjoints,  
M.DELACOUR – PY.LENORMAND (*arrivée à 19h35*)– P.DERLY – M.LOPEZ – T.NEYT – J.FERRAND DEBART  
formant la totalité des membres en exercice.  
Absents : E.OLLIVIER (Pouvoir à J.BLOUIN)

Pascal DERLY a été élu secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2024**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2024.

## **CREATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT :**

M. le Maire informe que l'Etat a créé une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour ses agents et qu'il laisse le choix aux communes de l'appliquer. Elle dépend de la rémunération de l'agent et de son temps de travail. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer cette prime exceptionnelle.

## **TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE DERRIERE LA CHARTREUSE :**

M. le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, les travaux de réfection du chemin de derrière la chartreuse avaient été validés.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- valide le montant du fonds de concours d'un montant de **9 799,10**.  
Les travaux doivent débuter en mai.

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 :**

Considérant que le compte de gestion 2023, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme à la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 dressé par M. Jean-Marie JOSSE, trésorier.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.**

Sous la présidence de Jean-Claude GEFFROY, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal examine les résultats du compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

### **Fonctionnement**

Dépenses	243 530,85 €
Recettes	277 316,79 €
Excédent de clôture :	33 785,94 €
Excédent reporté 2022 :	289 934,17 €
<b>Excédent total :</b>	<b>323 720,11 €</b>

### **Investissement**

Dépenses 129 450,05 €

Recettes 49 912,00 €

Déficit de clôture : 79 538,05 €

Excédent 2022 : 163 819,08 €

**Excédent total : 84 281,03 €**

**Excédent total cumulé : 408 001,14 €**

Hors de la présence de M. BLOUIN, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

*Arrivée de Pierre-Yves LENORMAND*

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 :**

Le conseil municipal vote le budget primitif 2024, à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 881 998 €

- section de fonctionnement : 607 415 €

- section d'investissement : 274 583 €

**Les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts locaux.**

### **Investissements 2024 :**

- Citernes à incendie : 8 400 €

- Allées du cimetière : 74 250 € (*reste à réaliser repris mais devis nouvelle entreprise de 49 910 €*)

- Véhicule : 20 000 €

- Extincteurs : 750 €

- Etude AMO église : 5 500 €

- Prévisionnel église : 100 000 €

- Caniveaux rue de la garenne : 28 500 €

- Spots extérieurs : 4 600 €

- Réfection voirie chemin de derrière la chartreuse : 9 800 €

- Chauffe-eau appartement Mairie : 1 590 €

- Remplacement des ampoules EP par du LED : 2 334 €

- Portes salle de conseil et anciennes toilettes : 8 000 €

- Jardinières : 2 000 €

Le conseil municipal a décidé d'affecter le résultat 2023 à la section de fonctionnement du budget primitif 2024 pour un montant de 323 720,11 € et à la section d'investissement pour un montant de 84 281,03 €

### **VOTE DU TAUX DE TAXE FONCIERE :**

M. le Maire informe le conseil que l'Etat a augmenté les bases de 3,9 % et propose de ne pas modifier le taux d'imposition de la taxe foncière. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux d'imposition.

### **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE :**

Il s'agit d'ajouter le descriptif des plaques autorisées au columbarium : plaque de 15x5cm de couleur or, avec police de caractère en noir.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

-Elections européennes : M. le Maire demande aux conseillers de s'inscrire au bureau de vote pour le 9 juin prochain.

-Videoprotection : M. le Maire propose l'organisation d'une inauguration en mai ou juin.

-Mobilité : M. le Maire propose une réflexion sur les problèmes de mobilité pour les ruraux qui ont besoin

de se déplacer. Les actions mises en œuvre par la communauté de communes ont peu de succès (rézopouce, location de véhicules électriques à Etrépagny et Gisors...). Parmi les pistes de réflexion : mise en place d'une aire de co-voiturage, location d'un véhicule par les authevernois...

- Loi climat et résilience : M. le Maire informe le conseil que cette loi interdit l'extension des zones de construction et que les zones actuellement constructibles pourront être retirées du PLU si aucune opération n'est envisagée à court terme. Authevernes serait concernée par la zone d'activités à côté de la jardinerie DERLY.

-M. Lenormand informe de nouveau le conseil sur la prolifération des lapins et demande l'extension de l'arrêté préfectoral autorisant des tirs de nuit.

- Comité des Fêtes : M.Neyt informe qu'une réunion est programmée le 20 avril prochain pour l'organisation du marché nocturne du 29 juin prochain.

La séance a été levée à 21h25.